

Etat de déploiement de la fibre dans notre commune



À ce jour, 83 % des habitants sont déjà éligibles. 175 prises ont déjà été déployées, réparties sur la plupart de nos hameaux.

Seuls deux secteurs restent pour l'instant non éligibles, en raison d'un contexte technique plus complexe.

Les habitants éligibles peuvent désormais faire installer la fibre à leur domicile. Ils restent bien sûr libres de choisir l'opérateur qui leur convient pour leur raccordement.

Concernant les prises restantes à déployer :

Il reste 36 prises à déployer sur les secteurs classés des Altesses et d'Entremont, ainsi que sur le secteur de Vétrier, lequel est en partie en site inscrit et en partie en site classé. Par ailleurs, dix-huit poteaux situés sur les communes de Jongieux et de Lucey ont été identifiés comme insuffisamment résistants pour supporter l'installation de la fibre.

Dans les secteurs de L'Entremont (3 foyers) et des Altesses (2 foyers), le déploiement doit se faire en souterrain. Selon XpFibre, le coût dépasserait 5 000 € par prise, ce qui relèverait d'un cas d'exception ARCEP ((l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse)

Sur le secteur de Vétrier : (30 foyers en site inscrit) : 5 poteaux seraient à remplacer dans le hameau. Cependant, le classement en site classé hors hameau impose 2 km de souterrain pour l'alimenter (des Puthods à Vétrier), ce qui pourrait placer le secteur en cas d'exception ARCEP.

XpFibre peut déposer une demande d'autorisation de déploiement aérien en justifiant l'impossibilité technico-financière du souterrain. L'instruction préfectorale dure 2 mois après dépôt complet.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) indique que le dossier peut lui être communiqué en préalable, avec échanges techniques avec XpFibre, afin de permettre une pré-instruction fiabilisant un dépôt officiel auprès de la préfecture.